

Image not found or type unknown



Pension alimentaire enfant

Par **LEBARBEY**, le **11/03/2009** à **11:31**

bONJOUR,
Mon compagnon n'a pas payé la pension alimentaire pendant environ 2 ans,
il rembourse actuellement 50 euros par mois pour ce retard. J'aimerais savoir s'il y a un délai
maximun pour rembourser. Je sais que pour un dossier de surendettement c'est 10 ans, mais
je ne sais pas si pour la pension alimentaire c'est la même chose.
Merci de votre réponse.